

Le Contrat Courneuvien de Réussite

Un coup de pouce pour vos projets !



lacourneuve.fr
f t i

la Courneuve

Le CCR c'est quoi ?

Le Contrat Courneuvien de Réussite est un dispositif engagé par la ville de La Courneuve pour accompagner la jeunesse dans ses projets de réussite : études, formation, permis, solidarité, création d'entreprises, projets individuels ou collectifs...

- ▶ Un accompagnement individualisé
- ▶ Un soutien financier
- ▶ Des conseils
- ▶ Un centre de ressources
- ▶ Un réseau de partenaires

À qui s'adresse-t-il ?

Le Contrat Courneuvien de Réussite s'adresse aux Courneuviennes et Courneuviens âgés de 16 à 30 ans. Le jeune doit résider à La Courneuve. En contrepartie du CCR, il devra s'investir bénévolement sur le territoire de La Courneuve (associations...)

Le CCR est l'un des outils dont s'est dotée la municipalité dans l'objectif de favoriser la RÉUSSITE DE LA JEUNESSE COURNEUVIENNE.

Comment fonctionne le CCR ?

Le jeune doit constituer un dossier tout en étant accompagné. Il présentera son projet devant une commission composée d'élus, d'associations, d'institutions...

Cette commission donnera un avis qui sera soumis à la validation du conseil municipal.

Où se trouvent les locaux de l'équipe du CCR ?

Le CCR est installé au sein du service Jeunesse, 61 rue du Général-Schramm. Ce lieu permet un travail efficace en mobilisant les moyens du service Jeunesse, notamment les ressources du Point Information Jeunesse (PIJ).

Les horaires d'accueil du public :

Toute l'année (sauf juillet et août) :

Lundi : 10h à 12h et 14h à 18h
Mercredi : 10h à 12h et 14h à 18h
Jeudi : 10h à 12h et 14h à 18h
Vendredi : 10h à 12h et 14h à 18h
Samedi : 10h à 12h et 14h à 18h
(fermé le mardi)

Où se renseigner ?

Service Jeunesse
61, rue du Général-Schramm
T. 01 49 92 60 75 ou 06 33 47 36 47
ccr@ville-la-courneuve.fr